

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 06209 Numéro SIREN : 840 660 526 Nom ou dénomination : A.D.M. PEINTURES
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2021 sous le numéro de dépôt 2429

- 4 FEV. 2021

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

2429

Formulaire obligatoire
art. 223 du Code général des impôts

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/07/2019 et clos le 30/06/2020

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

X

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

Adresse du siège social

S.A. IMMOBILIERE
13000 MARSEILLE-13^e ARRONDISSEMENT

SIRET 3 4 10 6 16 0 5 2 6 0 0 0 1 2 M01

Adresse du principal établissement

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Travaux de peinture et vernis

Si vous avez changé d'activité cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% Déficit

Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Pôle de compétitivité, art. 44 undeciesEntreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdeciesBassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐Société d'investissement
immobilier cotéeBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/DAC4 (cf. notice de l'annexe n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

Tél.

CGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné

Identité du déclarant:

Date: 02/10/2020

Qualité et nom du signataire: MAÏLOUB ATEL

Signature

ANALYSE CONSEIL GESTION

7, rue Sarrette 75014 Paris
Tél. 01 43 54 38 19
SIRET 847 714 383 00019

Lieu: Paris

Président

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019 le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

Document obligatoire
art 223 du Code général de l'impôt

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis	Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Pour les SARL Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann III au CGI) * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sde de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées			
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Designation de l'entreprise A.D.M. Peinturesdu 01/07/2019Adresse 1 allée des pervenches 93330 NEUILLY-SUR-MARNEau 30/03/2020**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	MILLOU Michel Chef de chantiers
2	PERIN Mohamed Chef de
3	DIBZEL Ousay Mohamed Directeur
4	DE DUMAS Roland Mar Directeur
5	ADRIEN LUNOW Valérie Directeur
6	
7	
8	
9	
10	

REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploration (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	10 956			10 956				10 956
2	9 495	999		10 494				10 492
3	2 797	342		3 139				3 139
4	1 782	212		1 994				1 994
5	1 161	109		1 270				1 270
6								
7								
8								
9								
10								
**	26 191	1 681		27 872				27 872

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①).

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	27 900	- de l'exercice 2020 ⑩	8 242
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire

A Paris, le 02/02/2020

Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise		A.D.M. Peintures		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		1 allée des pervenches 93330 NEUILLY-SUR-MARNE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		8 4 0 5 6 0 5 2 6 0 0 0 1 2		Neant ☐ *			
				Exercice N clos le		3 0 0 6 2 0 2 0	
				Brut		Amortissements, provisions	
				Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES *	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	10 496	BY	10 496	
		Autres créances (3)	BZ	9 307	CA	9 307	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Values mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 000	CE	1 000	
DIVERS	Disponibilités	CF	14 480	CG	14 480		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	35 282	CK	35 282		
	Comptes de liquidation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	35 282	LA	35 282		
Renvois (1) Dont droit au bail				CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Classe de réserve de capital				Stocks		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Designation de l'entreprise		A.D.M. Peintures		N° de l'entreprise		XXXXXX	
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse... (3 138))			DA	(3 138)		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve de dépréciations pour dévaluation de titres BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	5 930		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	7 005		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	9 733		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs LI)			DV	815		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	16 470		
	Dettes fiscales et sociales			DY	8 200		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			FA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			LC	25 484		
Écarts de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (II à V)			EE	35 282			
RÉSERVES	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			IF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			LG	25 484		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			CH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BAGS Exercices complétés Janvier 2019 - E14 - Préparation

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Conformité de l'exercice au 31/12/2019
du 1er janvier au 31/12/2019

Designation de l'entreprise		A.D.M. Peintures				N°		
		Exercice N						
		Exercice		Exercice N-1		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	108 324	FH		FI	108 324	
	Centres d'activités nets *	FJ	108 324	FK		FL	108 324	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	6 991	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	119 815
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	11 714	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	61 704	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY	29 734	
	Charges sociales (10)					FZ	3 401	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA	
							GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF	111 573
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GG	8 242	
Valeurs de l'exercice	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	8 242	

SAGE Expert-Comptable Janvier 2019 - Elan Proportional

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juin 2016 relative à la transparence de l'information financière et à l'efficacité du contrôle fiscal.

Designation de l'entreprise <u>A.D.M. Peintures</u>		N° d'act. ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	1 236	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	119 315	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	112 809	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	7 006	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PMI, innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 992	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe)	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

Désignation de l'entreprise A.D.M. Peintures										Néant ☒	
CADRE A			IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une restructuration pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		IJ
	Avances et acomptes						LK		LL		LM
	TOTAL III						LN		LO		LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						RG		8M	
Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	
TOTAL IV						LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG		OH		OJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		par virement de poste à poste		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3		4	
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW
Autres participations			IO		OX		OY		OZ		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK		OL		OM

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.D.M. Peintures

Neant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE =
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Designation de l'entreprise : <u>A.D.M. Peintures</u>										N° ann. ☒	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice)		Diminutions (amortissements imputés aux éléments sortis de l'actif corporel)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencement, équipements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et autres		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY		QZ		QA		QB		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immob. amortissables		DOTATIONS			RE-PRISSES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différence de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différence de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'émission TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N7	N8	N9	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Installations techniques, matériel et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencement divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récupérables et autres	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		YL			YM			YN			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général dérogatoire (NP + NQ + NR)		NW			NS - NT - NU			NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Mont. net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Conforme obligation article 54 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		A.D.M. Peintures		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-D) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { incorporelles corporelles titres mis en équivalence titres de participation autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6D	6E	6F	6G
	TOTAL III	6H	6I	6J	6K
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6L	6M	6N	6O
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : <u>A.D.M. Peintures</u>		Neant ☐									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	LL		LM		LN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	LT		LV		LW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	10 496		10 496						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation entièrement constituée * ☐)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	LY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	LZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VI								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 075		9 075					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	231		231						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		V1	19 802	VU	19 802	VV				
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 470		16 470						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 870		3 870						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 592		2 592						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 271		1 271						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	467		467						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	815		815						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	25 484	VZ	25 484						
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise A.D.M. Peintures		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Neant ☐	Exercice N, clos le 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	7 006
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)					WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail mobilier et de location d'option					RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI	
	Amendes et pénalités					WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					WY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					WZ	1 236
Quote-part		WV			L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8	
			- imposées au taux de 0 %			WV	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13 et 212 du CGI)	WI		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par l'IS (art. 210 C)	SX		Quote-part de 12 % de plus-values à taux zero	MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	8 242
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
			- imposées au taux de 0 %			WI	
			- imposées au taux de 19 %			WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					16		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Mesures d'invalidité	Majoration d'amortissement *					XD	
	Emplois de main d'œuvre handicapée		K9		Emplois de main d'œuvre handicapée	L2	
	Pénalités de retard de paiement		16		Subventions d'investissement	K3	
	Dont II		OV		Deduction pour amortissement	1F	
	Dont III		PP		Autres déductions	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance déduite par le report en arrière de déficit	ZI	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	8 242		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	8 242		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A.D.M. Peintures</u>		Neant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALS (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposée au titre de l'exercice précédent

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

 Formule d'affectation du résultat
à l'exercice N et à l'exercice N+1

Désignation de l'entreprise : <u>A.D.M. Peintures</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	☐ - Réserves légales ☐ - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	5 930		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
	TOTAL I	OF	5 930		Report à nouveau		ZG	5 930			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	5 930		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	51 930		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	3 600		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	6 304		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	61 704		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					Z5		9Z			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *							ØB	28 053		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			
	- Numéro de centre agréé *					XP					
	- Filiales et participations (liste au 2059-GI prévu par art. 39 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe					JA					
	Plus-values à 15 %					JK					
	Plus-values à 19 %					JM					
	Groupe: résultat d'ensemble					JD					
	Plus-values à 15 %					JN					
Plus-values à 19 %					JP						
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH						
N° SIRET de la société mère du groupe					JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qui ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NO1 pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire déposé en vertu de l'article 55 A
du code général de l'impôt

Designation de l'entreprise		A.D.M. Peintures					N° de l'entreprise		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE									
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle			
I - Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value		Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)	
I		II			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	II (1)	
I - Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés		+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement effectuée par les lois de 1966, 1968 et 1975 effectivement utilisés		+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexée)							
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)								
	CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)								
CADRE C autres plus-values taxable à 19 % (4)									

MAGE Expert-comptable Janvier 2019 - Buissonnier

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au cours de 19... en application des articles 258 bis (A), 208 C et 210 F du CGI.

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A.D.M. Peintures	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Neant	X *
-----------------------------	------------------	------------------------------------	----	--	-------	-----

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values realisees*	Montant antérieurement reintegre	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant a reintegrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition repartie	Montant net des plus-values realisees a l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (a preciser) au titre de	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-512 du 28 juillet 1962 relative à l'accès à l'information.

Désignation de l'entreprise : A.D.M. Peintures Nant ☒

1 Cocher la ou les cases correspondant à la ou aux modalités de cession : 2 Cocher la ou les cases correspondant à la ou aux modalités de cession :	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice (selon du taux de 15 % 1 ou 16 % 2). Cours nets nettes de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées <u>sous le régime de long terme</u> (art. 219 I a et suivants du CGI) 1. Cours nets nettes de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a et suivants du CGI) 2.
---	---

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme	N + 1		
Moins-values nettes à long terme	N + 2		
Moins-values nettes à long terme	N + 3		
Moins-values nettes à long terme	N + 4		
Moins-values nettes à long terme	N + 5		
Moins-values nettes à long terme	N + 6		
Moins-values nettes à long terme	N + 7		
Moins-values nettes à long terme	N + 8		
Moins-values nettes à long terme	N + 9		
Moins-values nettes à long terme	N + 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 1) du CGI	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 1) bis du CGI	A 15 % ou A 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme	N + 1					
Moins-values nettes à long terme	N + 2					
Moins-values nettes à long terme	N + 3					
Moins-values nettes à long terme	N + 4					
Moins-values nettes à long terme	N + 5					
Moins-values nettes à long terme	N + 6					
Moins-values nettes à long terme	N + 7					
Moins-values nettes à long terme	N + 8					
Moins-values nettes à long terme	N + 9					
Moins-values nettes à long terme	N + 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme imposables aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans l'annexe n° 20-2.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A.D.M. Peintures</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise: A.D.M. Peintures Néant ☐
Exercice ouvert le 01/07/2019 et clos le 30/06/2020 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * YP
Dont apprentis YF
Dont handicapés YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 103 324
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT
TOTAL 1 OX 103 324

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE
Subventions d'exploitation reçues OF 4 500
Variation positive des stocks OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT
TOTAL 2 OM 4 500

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 15 492
Variation négative des stocks OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 37 927
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OG
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY
TOTAL 3 OJ 73 418

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 39 406

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les SA 39 406
formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ EV ☐ X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX) GX 108 324 Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX
Période de référence GY 0 1 / 0 7 / 2 0 1 9 GZ 3 0 / 0 6 / 2 0 2 0
Date de cessation HR / / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
" A.D.M. PEINTURES "
AU CAPITAL DE 2.000 €
Siège social : 1, allée des pervenches
93330 Neuilly sur Marne**

RCS Bobigny 840.660.526

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2020**

Monsieur,

Nous vous avons réuni en **Assemblée Générale Ordinaire** annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant **l'exercice clos le 30 juin 2020**, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons que les états financiers ont été établis dans le respect du principe de permanence des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes soumis à votre approbation, afin de faciliter la comparabilité des comptes annuels successifs.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN 2020

- Notre premier chiffre d'affaires s'est élevé à **119.815** euros contre **86.966** euros en 2019.
- Nos charges d'exploitation se sont élevées à **112.809** euros contre **81.036** euros en 2019,
- Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de **7.006** euros contre un bénéfice net de **5.930** euros en 2019.

M.A

PERSPECTIVES POUR 2021

Le début d'année 2020 a été très spécial en raison des restrictions sanitaires nous obligeant à solliciter le chômage partiel et l'aide de l'Etat. En dépit de ce début de crise, notre volume d'activité a légèrement augmenté. Notre résultat s'est maintenu à un bon niveau.

Nous espérons une hausse d'activité en 2021.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes qui pourrait avoir une incidence significative sur les comptes.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice net de **7.006** euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7.006 €
Au compte Report à nouveau	7.006 €

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

La société n'a procédé à aucune prise de participation, ni de contrôle sur une société ayant son siège sur le territoire de la République Française.

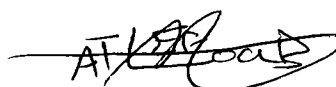
CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article **223 du Code Général des Impôts**, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'**article 39/4 du même Code**.

Nous vous remercions de votre présence à l'Assemblée,

Et espérons que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous seront soumises.

La Présidence



Société par actions simplifiée unipersonnelle
" A.D.M. PEINTURES "
AU CAPITAL DE 2.000 €
Siège social : 1, allée des pervenches
93330 Neuilly sur Marne
RCS Bobigny 840.660.526

PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT

L'AN DEUX MILLE DIX VINGT LE DEUX OCTOBRE
A SEIZE HEURES
02 octobre 2020 à 16h

L'Associé unique de la SASU "A.D.M. Peintures", au capital de deux mille euros, divisé en 200 actions de 10 euros chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation verbale faite par le Président **Monsieur MATLOUB Atef**.

Est présent :

Monsieur MATLOUB Atef

Né le 21 janvier 1978 à Fayum (Egypte), de nationalité égyptienne
demeurant au 1, allée des pervenches 93330 Neuilly sur Marne
associé unique, détenteur de **200 actions**

TOTAL égal au nombre d'actions composant
le CAPITAL SOCIAL

200 actions

MATLOUB Atef préside l'Assemblée. Il constate que l'associé unique est présent, et déclare l'Assemblée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

MATLOUB Atef rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition du membre de l'Assemblée :

M. A

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus à la gérance,
- Rémunération du gérant,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **30 juin 2020**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de **7.006 euros**.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 2020 quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. A

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence qui décide d'affecter le bénéfice de **7.006 €** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice **7.006 €**
- Au compte Report à nouveau **7.006 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la rémunération brute du président, pour cet exercice, s'est élevée à **8.520** euros, observation faite que l'ensemble des charges sociales afférentes à la rémunération de la présidence est supportée par la Société.

En outre, le président pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr MATLOUB Atef
Associé unique et Président

